

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S 63**

Séance ordinaire du 09 juin 2020

Nombre de membres titulaires : 23	Nombre de membres représentés : 2
Nombre de membres présents à la séance : 20	Nombre de votants : 18
Date de la convocation : 27 mai 2020	

N° 4

Compte administratif du budget principal 2019

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 09 juin à 14h30, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en visioconférence, sous la présidence de M. Jean-Yves GOUTTEBEL, président du conseil d'administration du SDIS 63.

PRÉSENTS :

Membres ayant voix délibérative

- M. BACQUET, M. BETENFELD, M. BOILON, M. BRUGIERE, Mme CHEVALDONNE, M. CUZIN, Mme DAFFIX-RAY, M. DUMAS, Mme DURON, M. GRAND, Mme LAGARDE, Mme MALTRAIT, M. MORVAN, M. PETEL, M. PERRET, M. POUGET, Mme PRUNIER, M. RODIER.

Membres ayant voix consultative

- Mme BONY, Mme BRIAT.
- **Sapeurs-pompier** : Contrôleur général RIVIERE, Capitaine BARILLI.
- **Sapeurs-pompier élus** : Lieutenant GRIMALDI, Commandant RODARY, Commandant PROVOT, Commandant CUBIZOLLES.

Membres de droit

- Mme la Préfète du Puy-de-Dôme.
- M. MATHIEU : Payeur départemental.

EXCUSÉS :

- **Titulaires** : M. BACQUET, M. CHAUVIN, M. DESFORGES, M. GUILLAUME, M. GRAND, M. PASCIO, Mme PICARD, M. VINZIO.
- **Suppléants** : M. BALDY, J-M BOYER, M. BOYER M, M. CHANAL, M. COUPAT, Mme DALET, M. DANIEL, M. GAY, Mme MANUBY, Mme MARCHIS, M. MONEYRON, M. PELOU, M. PRONONCE, M. SAUVADE, Mme SERIN, M. SOUCHAL, Mme TROQUET, M. VIALLEFONT.
- **Sapeurs-pompier** : Docteur TAILLANDIER.
- **Sapeurs-pompier élus** : Lieutenant BASSE, Sergent-chef BOREL, Sergent-chef BERARD, Lieutenant COLLAY.

Le compte administratif, est un document établi par l'ordonnateur afin de rendre compte à l'assemblée des opérations budgétaires qu'il a exécutées durant l'exercice dont la clôture intervient au 31 janvier de l'année N+1. Il est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Exceptionnellement en 2020, il peut être arrêté par l'assemblée délibérante jusqu'au 31 juillet en 2020 en application des dispositions prévues par l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de Covid-19.

Ce document de synthèse présente la comparaison entre les crédits autorisés (inscrits au budget) et les réalisations en dépenses et en recettes ainsi que les résultats de l'exécution du budget. Ces derniers doivent concorder avec ceux du compte de gestion établi par le comptable (Payeur départemental) et dont l'approbation doit être antérieure à celle du compte administratif par l'assemblée.

En complément des obligations générales en matière de comptabilité publique, le budget 2019 du SDIS 63 se devait de répondre aux conditions définies dans la convention pluriannuelle de financement 2018-2021 signée entre le Département et le SDIS 63. Hormis, de fixer le montant de la participation annuelle du département au budget du SDIS, elle pose pour principe un engagement pour le SDIS de s'aligner sur un objectif financier de performance compatible avec celui du département et notamment de conserver une capacité de désendettement dans la limite d'un plafond de 10 ans.

Le compte administratif du budget principal présenté fait apparaître, à la fin de la gestion 2019 hors virement entre la section de fonctionnement et la section d'investissement (prévu 1 518 000 €) les résultats suivants :

Récapitulation	Situation à la clôture de l'exercice 2018	Part affectée à l'investissement exercice 2018	Mouvements réels de l'année 2019		Résultat de l'exercice	Situation finale cumulée
			Dépenses réalisées	Recettes réalisées		
Sect. Fonctionnement	8 426 856,63	2 360 000,00	53 789 437,78	54 409 572,72	620 134,94	6 686 991,57
Sect. Investissement	-1 633 776,18		11 715 215,83	12 594 074,06	878 858,23	- 754 917,95
TOTAUX	6 793 080,45	2 360 000,00	65 504 653,61	67 003 646,78	1 498 993,17	5 932 073,62

La situation finale cumulée fait ressortir un excédent de 6 686 991,57 € en section de fonctionnement et un déficit de 754 917,95 € en section d'investissement. Ces derniers sont conformes à ceux constatés au Compte de Gestion de M. le Payeur Départemental

I – Section de fonctionnement

Le budget prévisionnel 2019 s'élevait à 59 994 346.59 € en section de fonctionnement.

La réalisation en détail est la suivante :

DEPENSES		RECETTES	
Dépenses réelles :	47 862 183,81	Recettes réelles :	52 705 613,60
- Charges de personnel	39 045 836,76	- Participation du Département	32 542 000,00
- Charges à caractère général	7 631 448,06	- Contributions des Communes et EPCI	18 576 780,00
- Autres charges de gestion courante	746 845,73	- Prestations et interventions payantes	190 524,80
- Charges financières	432 768,56	- Remboursement d'interventions extérieures au département	124 955,79
- Charges exceptionnelles	5 284,70	- Carences d'ambulances et SMUR	378 427,50
		- Remboursements de traitements	428 305,77
		- Autres remboursements	464 619,74
Dépenses d'ordre :	5 927 253,97	Recettes d'ordre :	1 703 959,12
- Dotations aux amortissements	5 716 044,01	- Amortissement subventions perçues	101 627,32
- Plus et moins-values sur cessions	211 209,96	- Plus et moins-values sur cessions	189 088,56
		- Neutralisation amortissement bâtiments	1 413 243,24
		Sous-total	54 409 572,72
		Résultat reporté (excédent cumulé) :	6 066 856,63
TOTAL DES DEPENSES	53 789 437,78	TOTAL DES RECETTES	60 476 429,35
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT : 6 686 991,57 €			

Le SDIS a réalisé en dépenses de fonctionnement 95,48 % des crédits inscrits hors dépenses imprévues (3 659 975 €), et 98,13 % en déduisant le montant prévu pour le virement à la section d'investissement (1 518 000 €).

La situation finale du **chapitre 012 (charges de personnel)** montre un taux de réalisation de 97,64% :

	CA 2018	Budget 2019	Réalisé 2019	% réalisation 2019
PERSONNEL FONCTION PUBLIQUE TERRITORIAL	30 136 038,81	31 510 290,17	31 107 497,06	98,72
INDEMNITES SPV	6 887 942 ,97	8 278 891,46	7 750 847,72	93,62
PROTECTION SOCIALE ET SUIVI MEDICAL	86 127,72	80 350,00	67 141,82	83,56
ASSURANCE PERSONNEL	117 358,56	120 000,00	120 350,16	100,29
Total Chapitre 012 – Charges de personnel	37 227 468,06	39 989 531,63	39 045 836,76	97,64

L'écart sur la masse salariale entre le prévu et le réalisé est dû notamment au décalé de recrutement d'un médecin, d'un attaché chef du groupement ressources humaines et de deux lieutenants, de la mise en œuvre du RIFSEEP qu'à compter du 1^{er} janvier 2020.

Le montant prévu au titre des indemnités dues aux sapeurs-pompiers volontaires prenait en compte le financement de la nouvelle prestation de fidélité et de reconnaissance (NPFR) pour un montant de 375 000 €. Une partie de cette somme correspondait à des versements non réalisés sur l'exercice 2018. En effet, des divergences entre la CNP Assurances (ancien prestataire) et IMPALA (nouveau gestionnaire) sur des prestations dues au titre de 2015, 2016 et 2017 ont retardé l'instruction des dossiers. Au cours de l'année 2019, il est apparu que le versement de cette participation devait être imputé au chapitre 65. L'écart restant est lié aux gardes, astreintes et interventions dont l'indemnisation est légèrement inférieure à la prévision.

Le **chapitre 011 (charges à caractère général)** est également lié à l'activité opérationnelle mais avec un socle de dépenses rigide constitué de nombreux contrats (assurances, maintenances) et d'obligations réglementaires (contrôles périodiques des équipements et véhicules). Les mesures prises les années antérieures et poursuivies en 2019 ont permis de maintenir l'évolution financière de ce chapitre au dessous du taux directeur annoncé au budget primitif 2019, à savoir une augmentation de 1% au maximum.

Le SDIS a réalisé **7 631 448,06 €** sur une prévision de **7 689 910,00 €**, soit 99,24 %. Afin d'avoir une vision plus complète sur l'ensemble des dépenses, le tableau ci-dessous regroupe les dépenses par thématique :

	CA 2018	Budget 2019	Réalisé 2019	% réalisation 2019
PHARMACIE PUI	152 015,20	150 300,00	184 274,60	122,60
DÉPLACEMENTS, ALIMENTATION, FÊTES ET CÉRÉMONIES, RÉCEPTIONS	82 222,09	86 350,00	104 313,17	120,80
FORMATION ET SPORT	531 426,27	588 400,00	697 538,13	118,55
ENTRETIEN MATERIEL ET CONSOMMABLES	408 389,45	369 790,00	414 303,59	112,04
CARBURANT	727 438,44	730 000,00	791 484,29	108,42
ASSURANCES	557 893,15	499 300,00	531 179,37	106,38
ENTRETIEN PARC ROULANT	959 310,68	1 132 950,00	1 195 764,50	105,54
HABILLEMENT	137 855,56	179 500,00	177 530,32	98,90
ENTRETIEN TRANSMISSIONS	539 395,50	550 800,00	538 685,97	97,80
CHARGES DE PERSONNEL (AVANCE SUR REPAS) ET INTERVENTIONS AUTRES SDIS	66 545 ,69	47 500,00	46 489,23	97,87
ANNONCES MARCHÉS PUBLICS	19 440,00	20 000,00	19 440,00	97,20
ENTRETIEN INFORMATIQUE	437 199,66	502 200,00	476 287,96	94,84
PROTECTION SOCIALE ET SUIVI MEDICAL	22 334,02	32 063,00	29 373,06	91,61
FOURNITURES DE BUREAU	62 804,88	58 500,00	53 918,85	92,17
ÉNERGIES	1 144 360,90	1 229 517,00	1 117 391,11	90,88
AFFRANCHISSEMENT	30 083,33	29 500,00	26 269,81	89,05
INDEMNITES, COMMISSIONS ET AUDITS	20 276,37	77 990,00	69 106,08	88,61
ENTRETIEN TERRAINS ET BATIMENTS	980 476,06	1 145 470,00	964 155,98	84,17
ENTRETIEN MATERIEL SSSM	149 384,31	162 500,00	123 774,16	76,17
COMMUNICATION, DOCUMENTATION ET ABONNEMENTS	66 039,08	97 280,00	70 167,88	72,13
Total chapitre 011 – Charges à caractère général	7 094 890,64	7 689 910,00	7 631 448,06	99,24

Le **chapitre 65 (autres charges de gestion courante)** comprend notamment les indemnités et frais des élus du SDIS, les contributions obligatoires et les participations, les subventions de fonctionnement versées et enfin les pertes sur créances irrécouvrables. Le SDIS a réalisé 99,28 % de ses prévisions :

	CA 2018	Budget 2019	Réalisé 2019	% réalisation 2019
INDEMNITES ET FRAIS ÉLUS	38 579,17	38 890,00	40 061,99	103,01
PARTICIPATION INPT POUR ANTARES	135 510,00	140 000,00	135 599,00	96,86
SUBVENTIONS	456 935,00	456 735,00	455 645,00	99,76
CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES	1 700,45	0,00	429,06	
REMBOURSEMENT FRAIS CONGRÈS NATIONAL	10 158,30	1 600,00	1 209,26	75,58
NOUVELLE PFR	0,00	115 000,00	113 901,42	99,04
Total chapitre 65 – Autres charges	642 882,92	752 225,00	746 845,73	99,28

Comme évoqué au chapitre 012, le financement de la NPFR se traduit par une contribution annuelle obligatoire versée à l'organisme national de gestion sur la base des droits ouverts par les bénéficiaires. Son versement doit être réalisé au chapitre 65.

Le **chapitre 66 (charges financières)** enregistre le paiement des intérêts rattachés à la gestion des emprunts et des lignes de trésorerie. En 2019, le SDIS a réalisé 99,15% de ses prévisions à savoir 432 768,56 € sur 436 495,00 € prévus.

Le **chapitre 67 (charges exceptionnelles)** s'élève à 5 284,70 €. Cela comprend, le paiement de frais suite à des sinistres dont le montant est inférieur à la franchise, des pénalités suite à la non présence de personne à la visite médicale et enfin des amendes (stationnement).

Le SDIS a réalisé 482 082 € de **recettes de fonctionnement** supplémentaires par rapport aux prévisions. Elles proviennent notamment pour 123 897 € de remboursement des renforts feux de forêt, 28 427,50 € des prestations ARH (carences d'ambulances et mise à disposition de VSAV aux SMUR), 85 976,55 € de remboursement de traitement d'agents détachés, 32 036,65 € de remboursements divers et 17 072,35 € pour des remboursements de frais de réparations d'agressions et de dégradations suite à différents jugements.

Suite aux différentes délibérations du 29 février 2016 sur la mise en place de la facturation de certaines interventions à compter du 1^{er} juin 2016, nous pouvons constater une légère baisse par rapport à 2019. Les recettes ont évolué entre 2018 et 2019 de la façon suivante :

	Réalisé 2018	Réalisé 2019
SERVICES DE SÉCURITE	9 618,02	6 569,50
INTERVENTIONS SUR AUTOROUTES	120 528,67	108 482,99
HYMÉNOPTÈRES	2 340,00	400,00
ASCENSEURS BLOQUÉS	53 750,00	55 850,00
OUVERTURES DE PORTE, APPELS ABUSIFS, ...	1 545,92	2 707,31
Total	187 782,61	174 009,80

II – Section d'investissement :

Le budget prévisionnel 2019 s'élevait à 15 688 107,74 € en section d'investissement.

La réalisation en détail est la suivante :

DEPENSES		RECETTES	
Dépenses réelles :	10 008 964,72	Recettes réelles :	4 304 528,10
- Dette en Capital (dont amortis revolving)	3 839 891,39	- Emprunts	2 100 000,00
- Remboursement sur revolving	1 385 000,04	- Tirage sur revolving	1 385 000,04
- Equipements en engins et matériels	3 515 861,33	- FCTVA	547 381,94
- Equipements informatique et transmissions	918 850,51	- Subvention du Département	214 054,00
- Constructions et gros travaux	310 708,54	- Autres (cessions et cautionnements)	300,00
- Plateau technique de formation	38 652,91	- Opérations pour compte de tiers (Besse)	57 792,12
Dépenses d'ordre :	1 706 251,11	Recettes d'ordre :	5 929 545,96
- Amortissement subventions perçues	101 627,32	- Amortissement des biens et Bâtiments	5 716 044,01
- Neutralisation amortissement bâtiments	1 413 243,24	- Plus et moins-values sur cessions	211 209,96
- Plus et moins-values sur cessions	189 088,56	- Opérations patrimoniales	2 291,99
- Opérations patrimoniales	2 291,99		
Sous-total	11 715 215,83	Sous-total	10 234 074,06
Résultat reporté (déficit) :	1 633 776,18	Affectation des résultats (N-1) :	2 360 000,00
TOTAL DES DÉPENSES	13 348 992,01	TOTAL DES RECETTES	12 594 074,06
DÉFICIT D'INVESTISSEMENT : 754 917,95 €			

Depuis 2004, le SDIS 63 a recours à l'**emprunt** pour financer sa section d'investissement. **Au 31 décembre 2019**, l'encours de dette est de **21 583 766 €** contre 23 323 657 € au 31 décembre de l'année précédente. Les flux financiers sur l'année 2019 sont :

DEPENSES		RECETTES	
Remboursement du capital sur les emprunts classiques	3 296 224,73	Débloqué emprunt – consultation groupée 2018	500 000,00
Amortissement des emprunts revolving	543 666,66	Débloqué emprunt – consultation juillet 2019	1 600 000,00
Total	3 839 891,39	Total	2 100 000,00

Les deux emprunts débloqués sur l'année 2019 présentent des conditions financières similaires (marge de 0,37% sur Euribor 3 mois). Pour autant, il est envisagé de poursuivre la consultation groupée sur 2020 avec : Agglo Pays d'Issoire, Clermont Auvergne Métropole, Clermont-Ferrand, Département du Puy-de-Dôme, Riom, Riom Limagne et Volcans.

La trajectoire financière définie dans la convention pluriannuelle de financement avec le Département, fixe un plafond de capacité de désendettement à un maximum de 10 ans. Cet objectif est respecté avec **un ratio de désendettement qui s'élève à 4,48 ans** au 31 décembre 2019.

Avec une répartition entre 53 % en taux fixe et 47 % en taux variable de la dette, le SDIS 63 affiche **un taux moyen de la dette de 1,84%** au 31 décembre 2019, contre 2,13% pour l'ensemble des SDIS et 2,10% pour l'ensemble des collectivités (source Finance Active). La stabilisation des marchés de taux d'intérêt à des niveaux négatifs conjuguée aux conditions financières plus favorables (et améliorées par les campagnes de refinancement menées les années précédentes) ont permis d'obtenir un taux moyen de la dette en deçà des 2% (contre 2,06% au 31 décembre 2017).

Il convient de rappeler que le SDIS 63 n'a souscrit aucun emprunt ou produit dit structuré. La totalité de **sa dette est classée en 1A** (charte de bonne conduite - rapport Gissler).

Enfin, le SDIS 63 a souscrit depuis de nombreuses années des **emprunts revolving**. Ce sont des crédits à long terme renouvelables qui peuvent être mobilisés et remboursés à tout moment dans la limite du capital non amorti. Le SDIS se sert de ces emprunts pour équilibrer la section d'investissement en fin d'année, et effectue le remboursement dès le début de l'année suivante. Ils sont aussi utilisés en cours d'année comme une ligne de trésorerie. Les index des deux emprunts ci-dessous sont non floorés :

Prêteur	Année de réalisation	Montant initial	Capital non amorti au cours de 2019	Index	Date de fin
CA-CIB	2004	3 500 000,00 €	233 333,33 €	T4M + 0,09 %	31/12/2019
Crédit Foncier	2005	2 000 000,00 €	266 666,71 €	Eonia + 0,0255%	01/12/2020
CA-CIB	2009	2 478 000,00 €	885 000,00 €	Euribor 03 M + 0,4%	30/11/2023
		7 978 000,00 €	1 385 000,04 €		

En 2019, le SDIS 63 avait prévu une enveloppe de 7 028 250 € au titre **des crédits de paiement sur les autorisations de programmes votées**. Les crédits inscrits ont été réalisés à hauteur 4 784 073,29 € soit 67,93%, ils sont répartis entre :

- Equipement en engins et matériel :
 - Parc roulant (AP/CP 21) 2 406 762,89 €
 - Habillement (AP/CP 22) 530 829,91 €
 - Mobilier de bureau (AP/CP 23) 68 740,97 €
 - Matériel d'incendie et outillage (AP/CP 23) 379 526,41 €
 - Matériel de secours et de santé médical (AP/CP 23) 130 001,15 €

- Equipements informatique et transmissions :
 - Licences (AP/CP 24 et AP/CP17) 327 813,24 €
 - Matériel de transmission (AP/CP 24 et AP/CP17) 374 756,68 €
 - Matériel informatique (AP/CP 24) 216 280,59 €

- Constructions, gros travaux et plateau technique :
 - AP 2011 – Plateau technique de formation
Site de Crouël (AP/CP N°5) 38 652,91€
 - AP 2015 – Entretien des casernements
(AP/CP N°18) 5 190,00 €
 - AP 2018 – Entretien des casernements
(AP/CP N°25) 271 420,28 €
 - AP 2018 – Extensions et gros travaux
CS de Cunlhat, Ravel, Pionsat, Vertaizon 34 098,26 €
St-Amant-Roche-Savine et Issoire (AP/CP N°26)

Le Compte administratif détaillé 2019 peut être consulté auprès du service de l'administration générale du SDIS.

Ce rapport a reçu un avis favorable du Bureau.

DELIBERATION

Après en avoir débattu, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- **d'adopter le compte administratif du budget principal pour l'exercice 2019, le président du CA SDIS n'ayant pas pris part au vote.**
-

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Clermont-Ferrand, le 18/06/2020

Le président du conseil
d'administration du SDIS,
Jean-Yves GOUTTEBEL

